



COUPES d'AUVERGNE 2011

8-9 octobre 2011 à Vichy
Concours organisé par la commission CSO du CREA

REGLEMENT

Les 3 coupes d'Auvergne organisées à l'occasion de la finale du Grand Régional à Vichy (concours 201103038) se dérouleront en cumulant les points **d'un couple** sur la vitesse du samedi (coef 1) et le grand prix du dimanche (coef 1,5).

Pour prétendre aux classements « COUPE » l'ensemble des critères ci-dessous devra être respecté :

- ✓ Le cavalier doit être licencié amateur
- ✓ Le cavalier doit être licencié en Auvergne
- ✓ **Le couple** devra obligatoirement courir la vitesse du samedi et le grand prix du dimanche **dans le même indice.**
- ✓ **Le couple** ne doit pas participer à un classement au Grand Régional Auvergne

Engagements pour la coupe 3 : Vitesse AM3-1m du samedi (épreuve n°4) + GP AM3-1m du dimanche (épreuve n°7)

Engagements pour la coupe 2 : Vitesse AM2-110 du samedi (épreuve n°3) + GP AM2-110 du dimanche (épreuve n°5)

Engagements pour la coupe 1 : Vitesse AM1-120 du samedi (épreuve n°2) + GP AM1-120 du dimanche (épreuve n°6)

Tableau de calcul des points		
Place	Points vitesse du samedi	Points grand prix du dimanche
1 ^{er}	20	30
2 ^{ème}	18	27
3 ^{ème}	16	24
4 ^{ème}	13	19.5
5 ^{ème}	10	15
6 ^{ème}	7	10.5
7 ^{ème}	5	7.5
8 ^{ème}	4	6
Couples suivants classés dans le 1 ^{er} quart	1	1.5

En cas d'égalité à l'issue du cumul « vitesse+GP », les ex-æquo seront départagés selon le classement du GP.

Un même couple (cavalier/cheval) ne peut concourir que sur une seule coupe (conformément au règlement fédéral qui ne permet pas la participation à deux GP le même jour).

Un cavalier peut participer dans plusieurs coupes avec différents chevaux et peut donc prétendre à plusieurs titres (exemple : cavalier Alpha court en coupe 1 avec son cheval A et en coupe 3 avec son cheval B).

Dans un même niveau, un cavalier peut s'engager dans les épreuves avec plusieurs chevaux, mais il devra déclarer au jury le cheval avec lequel il souhaite participer au classement de la coupe et cela impérativement 30 minutes avant la reconnaissance de l'épreuve.

Un cavalier participant à un classement du Grand Régional Auvergne ne pourra pas prétendre à un classement dans la coupe avec ce même cheval, mais peut y présenter d'autres chevaux.

Le premier de chaque coupe se verra remettre un prix sur le terrain.

L'engagement d'un cavalier implique l'acceptation du présent règlement.

Le CREA se garde le droit de faire évoluer le présent règlement.

C.R.E.A.

9, allée Pierre de Fermat 63171 AUBIERE

Tél : 04.73.34.86.06

Fax : 04.73.34.88.07

Mail : creauvergne@nerim.net

www.equitation-auvergne.com